

DU 19 AU 21 MAI 2018 - SAINTES

# CHAMPIONNATS DU MONDE & DE FRANCE DE CYCLISME SAPEURS-POMPIERS



la  
Charente  
Maritime



[www.sdis17.fr](http://www.sdis17.fr)



udSP17



**Article 1 – ORGANISATION :**

Le Service départemental (SDIS 17) et L'Union départementale (UDSP 17) des Sapeurs-Pompiers de la Charente-Maritime organisent :

- le 18<sup>ème</sup> championnat de France et le 15<sup>ème</sup> championnat du Monde de Contre la montre « CLM » et
- le 37<sup>ème</sup> championnat de France et le 33<sup>ème</sup> championnat du Monde de Course en ligne « CEL »

des Sapeurs-pompiers qui se dérouleront à **Saintes les 19, 20 et 21 mai 2018.**

Ces championnats de cyclisme des Sapeurs-pompiers sont placés sous l'égide de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), la Coordination Française Cyclisme des Sapeurs-pompiers (CFCSP), la Coordination Internationale Cyclisme des Sapeurs-pompiers (CICSP), avec l'appui du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime (SDIS 17), de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de la Charente-Maritime (UDSP 17) et des Fédérations Française et Internationale de Cyclisme (FFC) et (UCI).

**Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

**A** - Peuvent participer aux **championnats de France et du Monde de cyclisme "contre la montre" et "course en ligne" des Sapeurs-pompiers**, tous les adhérents à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) en qualité de membres actifs ou de membres associés. Ils devront de plus être adhérents à leurs Unions Départementales et Régionales respectives lorsque ces dernières existent et leur sont accessibles (**attestation du Président d'Union à joindre obligatoirement**).

On entend par adhérents les membres, à jour de leur cotisation, suivants :

- membres actifs : les sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, militaires (BSPP, BMPPM, UIISC),
- membres associés : les anciens sapeurs-pompiers, les jeunes sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et les services publics, les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours, des unions départementales et régionales et de la fédération. Peuvent également participer les sapeurs-pompiers de MONACO en activité.

Une attestation d'appartenance doit être établie, par le Président de l'Union départementale, par le Président de l'Union régionale, par le Président d'une association sportive (BSPP, BMPPM, UIISC) ou le Président de la FNSPF (**copie de la carte fédérale FNSPF**).

**B** - Peuvent participer aux **championnats du Monde de cyclisme « contre la montre et course en ligne » des Sapeurs-pompiers** les sapeurs-pompiers, actifs et anciens SPP et SPV étrangers adhérents à leur fédération nationale (**attestation du chef de corps à joindre obligatoirement**).

**C** - Le nombre de compétiteurs est illimité dans toutes les catégories des **championnats de France et du Monde de cyclisme "contre la montre" et "course en ligne" des sapeurs-pompiers**, selon le règlement de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Toutefois le nombre de coureurs est limité à 200 par épreuve.

**D** - Aucune sélection n'est obligatoire pour participer. Les compétiteurs de tous les niveaux peuvent s'engager à la seule condition d'appartenir à un corps départemental de sapeurs-pompiers, ou à leur **fédération nationale pour les compétiteurs étrangers, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.**

**E** - Les Pompiers privés (agents de sécurité d'entreprises) ne peuvent pas participer.

**Attention : Tous les faux documents établis dans le but d'engager un compétiteur qui n'est pas sapeur-pompier ou adhérent à son Union Départementale ou à la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France ou à une fédération nationale pour les compétiteurs étrangers, entraîneront des poursuites à l'encontre de leurs auteurs.**

**Article 3 – APTITUDE PHYSIQUE ET ASSURANCE :**

**A** - Aptitude physique : **Il est obligatoire que les compétiteurs qui sont engagés dans les championnats de France et du Monde de cyclisme des sapeurs-pompiers soient détenteurs d'un certificat médical datant de moins d'un an** attestant de leur aptitude physique à pratiquer le cyclisme de compétition pour les non licenciés, ou d'une licence de cyclisme avec mention certificat médical en cours de validité.

**B** - **Souscription du contrat d'assurance** : Tout compétiteur doit s'assurer pour les risques corporels et matériels se rapportant à la pratique du cyclisme de compétition, conformément aux règlements FFC.

Lors de l'inscription, une attestation d'assurance devra être produite (engagement du Président de l'UDSP ou de la fédération nationale pour les compétiteurs étrangers et/ou copie de la licence sportive).

**Pour les organisateurs** : les organisateurs seront assurés par la responsabilité civile dans le cadre des missions qui leur sont attribuées sur le programme organisationnel des **championnats de France et du Monde de cyclisme 2018.**

#### Article 4 – CATEGORIES – ENGAGEMENTS :

Les compétiteurs doivent s'engager à représenter l'UDSP ou la Fédération nationale à laquelle ils appartiennent.

Les catégories	Années	Les catégories	Années
Seniors I de 19 à 30 ans	1999 à 1988	Master III de 70 ans et plus	1948 et avant
Seniors II de 31 à 40 ans	1987 à 1978	Féminines I de 19 à 30 ans	1999 à 1988
Vétérans I de 41 à 50 ans	1977 à 1968	Féminines II de 31 ans et plus	1987 et avant
Vétérans II de 51 à 55 ans	1967 à 1963	Juniors H et F 17 et 18 ans	2001 et 2000
Masters I de 56 à 62 ans	1962 à 1956		
Masters II de 63 à 69 ans	1955 à 1949		

Si dans une ou plusieurs catégories le nombre d'engagés est inférieur à 5, elles seront regroupées en une seule catégorie. Pour les catégories Juniors H et F (17 ans - 18 ans) si le nombre est inférieur à 5, les concurrents qui ont 18 ans seront regroupés dans les catégories Seniors I pour les H et Féminines I pour les F.

#### Il sera interdit de s'inscrire la veille et le jour des compétitions.

Les concurrents pourront consulter leur engagement avec l'indication du numéro de dossard, leur catégorie, la grille des horaires des compétitions et les prestations retenues par les concurrents sur les sites internet de l'UDSP 17 [udsp17.org](http://udsp17.org)

**IMPORTANT :** Les compétiteurs seront classés par catégorie dans leur année de naissance (année civile prise en compte).

**IMPORTANT :** Dans toutes les catégories, pour que l'engagement soit enregistré par les organisateurs, (dossier papier ou Internet) les compétiteurs doivent impérativement constituer un dossier d'inscription complet constitué de :

- Copie de la licence de l'année 2018.

- Certificat médical portant la mention « apte à la pratique du cyclisme en compétition » daté de moins d'un an pour les non-licenciés. **(Sans présentation du certificat médical, le coureur ne pourra pas participer aux compétitions)**

- l'attestation du Président de l'Union départementale prouvant l'affiliation du concurrent à la FNSPF.

- l'attestation d'appartenance au corps des sapeurs-pompiers du pays représenté.

- le bulletin d'engagement individuel correctement rempli en majuscules d'imprimerie.

- le bulletin coût des prestations et des réservations accompagné de son règlement par chèque et libellé à l'ordre de l'**UDSP17** pour les dossiers papiers.

- pour les inscriptions en ligne la validation sera effective que lorsque le dossier sera complet.

Lors du retrait des dossards, les concurrents devront apporter la preuve de leur identité et de leur date de naissance en présentant une carte nationale d'identité ou un passeport (photocopies non autorisées) et de leur affiliation à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France ou au corps des sapeurs-pompiers du pays représenté, en présentant leur carte nationale indiquant leur numéro d'adhérent. **Attention : Tout document original qui fait apparaître une falsification par rapport au document photocopié joint à l'engagement, entraînera l'élimination immédiate du compétiteur sans aucun remboursement des frais d'inscription et autres paiements effectués. Le dossier d'inscription complet sera présenté à la commission de discipline de la Coordination Française de Cyclisme des Sapeurs-Pompiers (CFCSF) qui décidera des sanctions à prendre à l'encontre de la personne incriminée pour les Sapeurs-Pompiers.**

Pour les catégories des Vétérans II et les Masters III, II et I, les compétiteurs doivent présenter un état de service certifiant leur carrière dans un corps de sapeurs-pompiers. Il est obligatoire que leur activité de sapeur-pompier ait été menée au moins jusqu'à l'âge de 55 ans pour les sapeurs-pompiers professionnels ou d'avoir effectué un service de 15 ans au moins pour les

Sapeurs-pompiers volontaires. Chaque cas particulier sera soumis sur présentation d'un dossier à la CFCSF qui pourra donner une dérogation.

**Article 5 – DROITS D'ENGAGEMENTS ET PRESTATIONS:**

**A – 20,00 €** par participant pour le Contre La Montre.

**B – 26,00 €** par participant pour la Course En Ligne.

**C –** Les **repas sportifs du samedi soir et du dimanche soir** pourront être pris sur place contre la somme de **12,00 € par repas**.

**D-** Une **soirée musicale de clôture** sera organisée le **lundi soir** autour de produits régionaux contre la somme de **18,00 €**.

**E -** Toutes les demandes d'engagements devront être accompagnées **d'un chèque libellé à l'ordre de l'UDSP17**.

**E bis –** Toutes les demandes d'engagements en ligne devront être accompagnées **d'un virement sur le compte de l'UDSP17**.

**F -** Toutes les réservations de repas devront être accompagnées **d'un chèque différent à l'ordre de l'UDSP17**.

**F bis -** Toutes les réservations de repas en ligne devront être accompagnées **d'un virement sur le compte de l'UDSP17**.

**Date limite de réception des inscriptions**

**01 mai 2018 (le cachet de la poste faisant foi)**

**Les inscriptions ne sont pas remboursables**

**Inscriptions en ligne sur le site [www.udsp17.org](http://www.udsp17.org)**

**Les dossiers papiers complets doivent être envoyés :**

**Adresse : Cne Yannick FOUGERET**

**SDIS 17 - Groupement CENTRE 7, rue des Fougères 17100 SAINTES**

**Téléphone : 05.46.97.69.73 – 06.73.82.42.30**

**Email : [yannick.fougeret@sdis17.fr](mailto:yannick.fougeret@sdis17.fr)**

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Intitulé du compte : UNION DPTLE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA CHARENTE-MARITIME

ZI DES 4 CHEVALIERS

1 ROND POINT DE LA REPUBLIQUE

BP 60099

17180 PERIGNY

DOMICILIATION :

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé	RIB
--------------------	--------------	------------------	-----	-----

11706	11022	41141512000		10
-------	-------	-------------	--	----

IBAN (international Bank Account Number)

FR76 1170 6110 2241 1415 1200 010

Code BIC (Bank Identification Code) – Code swift:

AGRIFRPP817

**Article 6 – COMPETITIONS – CIRCUITS - DISTANCES – CONTRÔLES TECHNIQUES :**

**Dimanche 20 mai 2018 :**

Le 18<sup>ème</sup> championnat de France et le 15<sup>ème</sup> championnat du Monde de cyclisme « CLM » des Sapeurs-pompiers, se déroulera selon le tableau ci-joint.

Lieu de départ Cours national 17100 Saintes. La distance du circuit est de 13 km 500 et l'arrivée devant le Palais de Justice Cours national de Saintes.

	Féminines II et I	Juniors F et H	Masters III, II et I	Vétérans II	Vétérans I	Seniors II	Seniors I
Rassemblement et contrôle technique	9h45	Heures de rassemblement suivant le nombre de participants par catégorie (départ toutes les deux minutes) Un temps d'attente de 5 minutes entre chaque catégorie sera respecté. Les heures de départs seront remises avec le dossard.					
Départ	10h00						
Distance (Km)	13 km 500	13 km 500	13 km 500	13 km 500	13 km 500	13 km 500	13 km 500
Nombre de tours	1	1	1	1	1	1	1
Cérémonie protocolaire	<b>20 minutes après l'arrivée de chaque catégorie</b>						

Le compétiteur devra être présent selon le tableau ci-dessus (15 minutes avant son départ) dans la zone de contrôle technique ou est installée la rampe de lancement. Les organisateurs mettront à la disposition devant chaque compétiteur, une moto pour l'ouverture de la course. Les compétiteurs pourront être suivis par leur propre véhicule de dépannage celui-ci sera accrédité du N° de dossard du compétiteur. L'épreuve du contre la montre, le contrôle s'effectuera au moyen des puces électronique

**Lundi 21 mai 2018 :**

Le 37<sup>ème</sup> championnat de France et le 33<sup>ème</sup> championnat du Monde « CEL » des Sapeurs-pompiers, se déroulera selon le tableau ci-joint.

Lieu de rassemblement Cours national, devant le Palais de Justice 17100 Saintes. La distance du circuit est de 13.5 km et l'arrivée sera jugée au même endroit.

1 <sup>ère</sup> épreuve	2 <sup>ème</sup> épreuve	3 <sup>ème</sup> épreuve
--------------------------	--------------------------	--------------------------

	Masters I, II et III	Féminines I et II	Juniors F	Vétérans II	Vétérans I	Juniors H	Seniors II	Seniors I
Rassemblement et contrôle	8h45	8h45	8h45	11h45	11h45	14h15	14h15	14h15
Départ	9h00	9h00	9h00	12h00	12h00	14h30	14h30	14h30
Distance (Km)	68 km	68 km	68 km	95 km	95 km	81 km	108 km	108 km
Nb de tours	5	5	5	7	7	6	8	8
Arrivée du premier prévue vers	11h15	11h15	11h00	14h15	14h15	16H45	17H00	17H00
Cérémonie protocolaire	11H40	11H45	11H50	14h45	14H45	17h20	17H25	17H25

Tous les coureurs doublés (ayant un ou plusieurs tours de retard sur le ou les coureurs en tête) seront contrôlés par un arbitre qui suit la course (il notera les numéros de dossards des doublés par ordre chronologique suivant le moment du dépassement, il en informera le juge à l'arrivée ou au passage sur la ligne d'arrivée). Tous les coureurs doublés seront arrêtés dès que le premier de leur catégorie aura franchi la ligne d'arrivée. Ils seront classés selon les tours effectués.

**Contrôle des arrivées**

Le contrôle s'effectuera au moyen de la photo finish et des puces électroniques. Le chronométrage et le classement manuel pourront être utilisés dans le cas d'une panne des moyens électroniques et informatiques.

#### **Article 7 – DOSSARDS – PLAQUES DE CADRE – ÉPINGLES :**

**A** – Lors des championnats de France et du Monde de cyclisme “CLM” des Sapeurs-pompiers, chaque compétiteur disposera d’un dossard réglementaire qu’il devra mettre dans le dos fixé à l’aide de 4 épingles et d’une plaque de cadre au numéro attribué. Ces deux moyens d’identification devront être visibles par tous les arbitres.

**B** – Lors des championnats de France et du Monde de cyclisme “CEL” des Sapeurs-pompiers, chaque compétiteur disposera deux dossards réglementaires qu’il devra mettre dans le dos, correctement fixés à l’aide d’épingles et d’une plaque de cadre (CEL) au numéro attribué. Ce moyen d’identification devra être visible par tous les arbitres.

Dans une course où il y a plusieurs catégories, les compétiteurs auront des dossards différenciés pour distinguer les catégories.

**C** – Les trois médaillés de l’année précédente se verront attribuer les premiers numéros de dossards de leur catégorie des championnats de France de cyclisme “contre la montre et course en ligne” des sapeurs-pompiers. Les autres concurrents recevront un numéro de dossard correspondant au numéro d’engagement à la date de réception.

**E - Les épingles ne sont pas fournies par les organisateurs.**

#### **Article 8 – LES OBLIGATIONS :**

**A**- Le port du casque réglementaire est obligatoire durant toute la durée des épreuves des championnats de cyclisme y compris à l’échauffement et la tenue cycliste doit être conforme au règlement de la F.F.C./UCI.

**B** - Les coureurs doivent passer par la chambre d’enregistrement avant le départ, au plus tard 15 minutes avant l’heure de départ, et se soumettre au contrôle technique et des signatures, sous peine de ne pas être classés à l’arrivée.

**C** – Le port de maillot et cuissard d’équipes professionnelles, toutes sortes de caméras, émetteur ou écouteur radio, bas de contention sont interdits (selon l’article 10.3.33 de la réglementation de la FFC) Tout concurrent se présentant avec ce type de tenue à la signature se verra refuser le départ par les arbitres de course.

**D** – Dans le cas de contrôle anti-dopage, les coureurs désignés et/ou tirés au sort devront rester à la disposition du médecin et des arbitres habilités dès leur passage sur la ligne d’arrivée.

**E** – L’échauffement sur les circuits des championnats de cyclisme est interdit à tous les compétiteurs, comme le stipule le règlement de la FFC. Tout concurrent enfreignant cette obligation sera disqualifié par les arbitres.

#### **Article 9 DROITS DU DIRECTEUR, DES JUGES, DES ARBITRES DE COURSES ET DU COMITE D'ORGANISATION :**

**A – Droits :**

L’engagement aux championnats de France et du Monde de cyclisme “contre la montre et course en ligne” des Sapeurs-pompiers implique que le compétiteur a bien pris connaissance des règlements du comité d’organisation des championnats de France et du Monde cyclisme des Sapeurs-pompiers 2018, des Fédérations Française et Internationales de Cyclisme (FFC/UCI) et des Coordinations Française et Internationales de Cyclisme Sapeurs-pompiers (CFCSP/CICSP) et qu’il en accepte toutes les clauses. Il devra donc signer le bulletin d’engagement et y inscrire la mention manuscrite : « **je déclare avoir pris connaissance des règlements** ». Le compétiteur doit se soumettre à toutes les formalités exigées pour les contrôles avant le départ et après l’arrivée (cérémonie protocolaire, anti-dopage, etc.....).

**B – Sanctions :**

Le jury national et les arbitres de course sont habilités à éliminer tout compétiteur selon les réglementations de la FFC/UCI, de la FNSPF et de la CFCSP/CICSP après délibération du collège du jury national.

**C - Réclamation :**

Les réclamations orales seront reçues par le collège du jury national de la compétition jusqu’à un délai de 15 minutes après l’arrivée du vainqueur de chaque championnat de cyclisme “CLM et CEL” des Sapeurs-pompiers. Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en considération. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège du jury national.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l’affichage des résultats finaux des compétitions.

Toute action frauduleuse portant préjudice à la régularité de la compétition ou toute autre action répréhensible sera sanctionnée (selon l’appréciation du collège du jury national, des organisateurs, des représentants de la FFC, et du représentant de la FNSPF et des représentants de la CFCSP/CICSP).

#### **Article 10 – SECURITE :**

**A** - Aucun véhicule d’accompagnateurs (auto ou moto) ne sera admis à circuler sur les parcours, des compétitions à l’exception de ceux des organisateurs, des forces de l’ordre et des véhicules accrédités par l’organisation.

**B** - Tous les carrefours et les intersections seront protégés. Les motards assureront la sécurité des différents groupes qui se formeront durant la compétition.

**C** – L’organisateur n’étant pas autorisé à privatiser l’utilisation de la voie publique et autre voie, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

**D** - Un service médical sera assuré pendant la durée des épreuves des championnats.

#### **Article 11 – DEPANNAGE :**

**A** – Pour l’épreuve de la CEL, deux véhicules officiels de dépannage neutres seront mis à la disposition des coureurs. Aucune réclamation ne pourra être faite aux arbitres pour un retard de dépannage. Le coureur dépanné par du matériel ne lui appartenant pas devra le restituer sitôt la compétition terminée, au podium. Seront dépannés en priorité le ou les coureurs de tête, le ou les coureurs suivants immédiats.

**B** - Pour l’épreuve du CLM, les compétiteurs pourront être suivis par leur propre véhicule, accrédité par l’organisation, pour leur dépannage.

#### **Article 12 – CONTRÔLE ANTI-DOPAGE :**

Un contrôle antidopage pourra être effectué et selon les règlements FFC/UCI. En cas d’un contrôle positif, le dossier sera examiné par la commission de discipline de la CFCSP/CICSP, qui se réserve le droit d’aggraver la sanction ou de radier définitivement les coureurs concernés en cas de récidive. Les sanctions prononcées seront notifiées aux Présidents de la FNSPF et de la FFC.

### **Article 13 – CLASSEMENTS :**

#### **A – Classements complets pour chaque championnat de France et du Monde de cyclisme :**

Il sera établi un classement complet jusqu'au dernier coureur. Les compétiteurs terminant dans le même tour seront chronométrés. Ceux qui auront été mis hors course ne seront pas classés. Les doublés seront classés en fonction du moment où ils auront été dépassés. Le classement de chaque championnat de France et du Monde est individuel, il attribue au vainqueur le titre de Champion de France et/ou du Monde, seniors I et II, vétérans I et II, masters I, II et III, juniors H et F, féminines I et II.

Pour toutes les catégories, il faut cinq engagés ayant élargés et trois arrivants pour que le titre de Champion de France ou du Monde soit décerné. Les organisateurs feront connaître aux participants le nombre de coureurs des catégories ayant moins de cinq engagés sur les sites Internet de l'UDSP17 ([udsp17.org](http://udsp17.org)) afin que chaque participant prenne sa décision quant à sa participation ou non aux championnats de France et du Monde.

#### **B – Diffusion des classements :**

Les classements devront être consultables sur le site internet de la (CFCSP) [www.cfcp.fr](http://www.cfcp.fr) sous un délai de 72 heures.

### **Article 14 – LES RECOMPENSES OBLIGATOIRES :**

#### **Le 1<sup>er</sup> de chaque championnat de France :**

Un maillot de champion de France portant l'inscription "Champion de France contre la montre et course en ligne" pour les Sapeurs-pompiers avec l'année d'obtention du titre. Une médaille d'or avec ruban tricolore, une gerbe de fleurs et un trophée.

#### **Le 2<sup>ème</sup> de chaque championnat de France :**

Une médaille d'argent avec ruban tricolore, une gerbe de fleurs et un trophée.

#### **Le 3<sup>ème</sup> de chaque championnat de France :**

Une médaille de bronze avec ruban tricolore, une gerbe de fleurs et un trophée.

#### **Le 1<sup>er</sup> de chaque championnat du Monde :**

Un maillot de champion du Monde portant l'inscription "Champion du Monde contre la montre et course en ligne" pour les Sapeurs-pompiers avec l'année d'obtention du titre. Une médaille d'or avec ruban arc en ciel, une gerbe de fleurs et un trophée.

#### **Le 2<sup>ème</sup> de chaque championnat du Monde :**

Une médaille d'argent avec ruban arc en ciel, une gerbe de fleurs et un trophée.

#### **Le 3<sup>ème</sup> de chaque championnat du Monde :**

Une médaille de bronze avec ruban arc en ciel, une gerbe de fleurs et un trophée.

#### **Souvenir des championnats de France et du Monde :**

- Un cadeau sera offert à tous les participants lors de la remise des dossards.
- Un trophée à l'équipe la plus représentée, le trophée de la FNSPF sera remis à l'équipe départementale la plus représentée aux championnats de France de cyclisme "contre la montre et course en ligne" des Sapeurs-pompiers et sera remis lors de la cérémonie protocolaire.
- Un trophée à l'équipe étrangère la plus représentée, aux championnats du Monde de cyclisme "contre la montre et course en ligne" des Sapeurs-pompiers sera remis lors de la cérémonie protocolaire.
- Les trophées ne seront pas expédiés en cas d'absence des champions de France, deuxièmes et troisièmes, lors de la cérémonie protocolaire.

### **Article 15 - DROITS A L'IMAGE ET CNIL :**

Les coureurs autorisent expressément les organisateurs des championnats de France et du Monde de cyclisme des Sapeurs-Pompiers ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux compétitions, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi informatique et libertés (CNIL), les personnes inscrites à l'une des courses disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

### **Article 16 – LES PERMANENCES POUR RETRAITS DE DOSSARDS ET ACCUEIL DES PARTICIPANTS :**

Accueil des participants et remise des dossards :

**Espace Mendès France Cours Charles de Gaulle 17100 Saintes**

**Samedi 19 mai de 10h00 à 19h00,**

**Le dimanche 20 mai de 9h00 à 18h00,**

**Le lundi 21 mai de 8h00 à 11h00.**

**SAMEDI 19 MAI 2018 :**

- **De 10h00 à 19h00** : Accueil des participants et remise des dossards  
Halle Mendes France 17100 Saintes
- **18h00** : **Cérémonie d'ouverture des championnats avec les officiels et les participants**  
Halle Mendes France 17100 Saintes
- **19h00** : Repas sportif

**DIMANCHE 20 MAI 2018 :**

- **De 09h00 à 18h00** : Accueil des participants et remise des dossards  
Halle Mendes France 17100 Saintes
- **10h00** : début des épreuves

18<sup>ème</sup> championnat de France de contre le montre

15<sup>ème</sup> championnat du Monde de contre la montre

- **19h00** : Repas sportif

**LUNDI 21 MAI 2018 :**

- **De 8h00 à 11h00** : Accueil des participants et remise des dossards  
Halle Mendes France 17100 Saintes
- **09h00** : début des épreuves

37<sup>ème</sup> championnat de France de course en ligne

33<sup>ème</sup> championnat du Monde de course en ligne

- **18h30** : cérémonie de clôture des championnats avec les officiels et les participants  
Halle Mendes France 17100 Saintes
- **19H00** : repas de clôture avec animation musicale



Vous trouverez ci-dessous quelques adresses pouvant vous accueillir sur Saintes.

**ATTENTION WEEK-END DE LA PENTECOTE !!!**

- **Hôtel restaurant Campanile** : 1 Bd de Recouvrance 17100 Saintes
  - o 05.46.97.25.25
- **Hôtel Baladins** : 9 rue de la Côte de Beauté 17100 Saintes
  - o 05.46.97.10.19
- **P'tit Dej' hôtel** : 3 Bd de Recouvrance 17100 Saintes
  - o 05.46.93.38.45
- **Confort hôtel** : 6 rue du Dr Laennec 17100 Saintes
  - o 05.46.90.08.90
- **Hôtel F1** : 3 rue de la Côte de Beauté 17100 Saintes
  - o 08.91.70.53.88
- **Hôtel Les Messageries** : rue des messageries 17100 Saintes
  - o 05.46.93.64.99
- **Camping Municipal** : 6 rue de Courbiac 17100 Saintes
  - o **05.46.93.08.00 / 06.75.24.91.96** (emplacements camping-cars)
- [www.saintes-tourisme.fr/hebergements](http://www.saintes-tourisme.fr/hebergements)